

A

HarnaisPro

FR Ceinture de maintien au travail

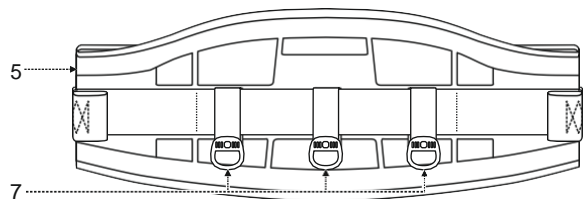
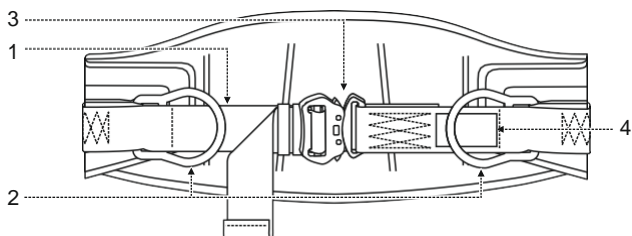
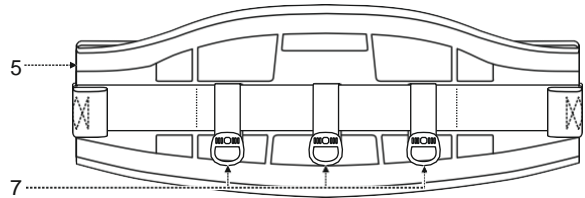
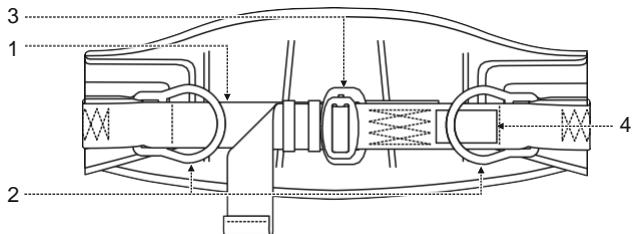
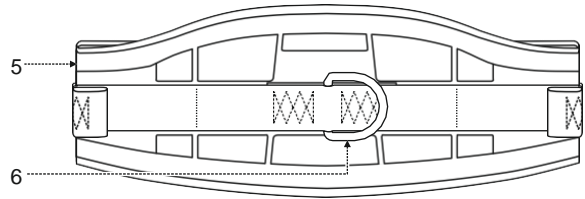
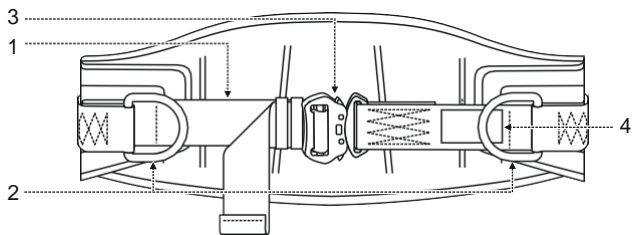
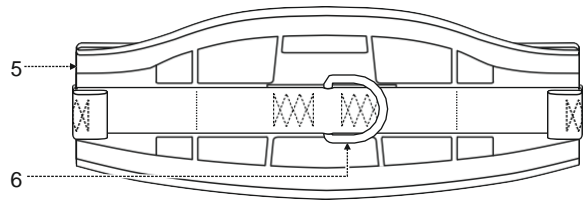
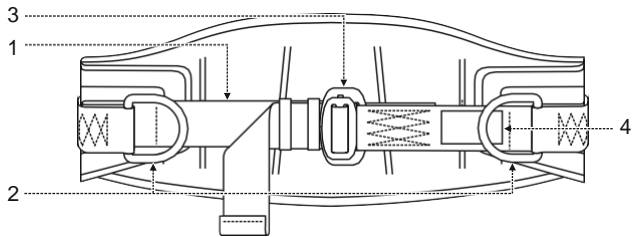
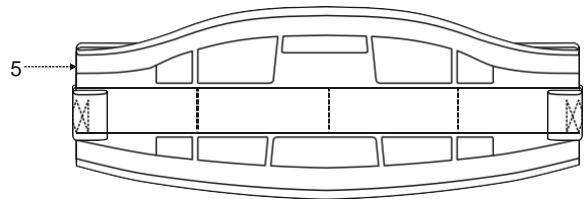
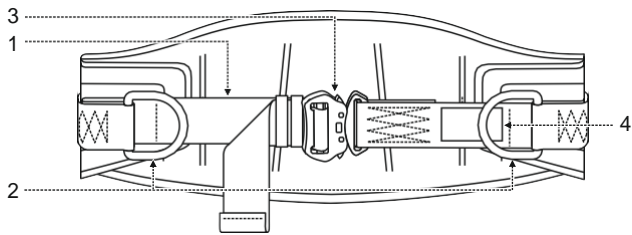
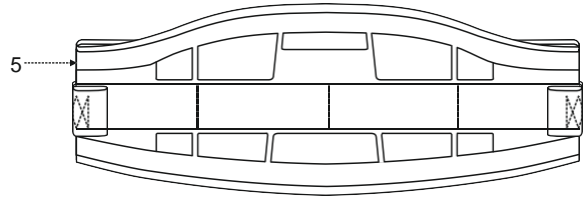
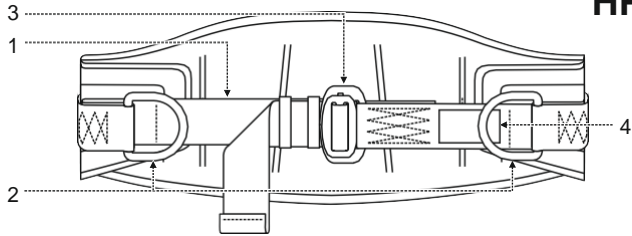


CE 0082

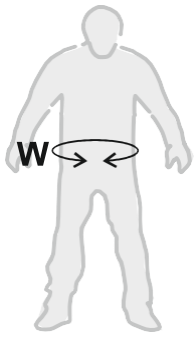
EN 358:2018

B

HPB10

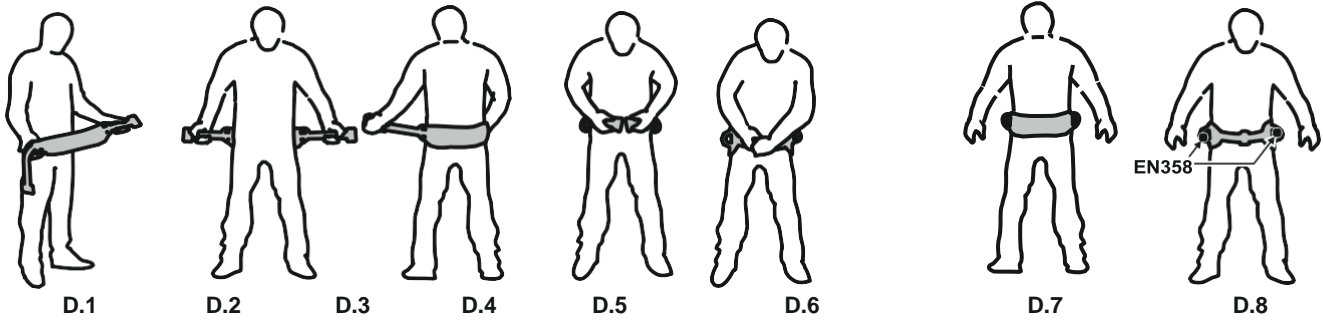


C

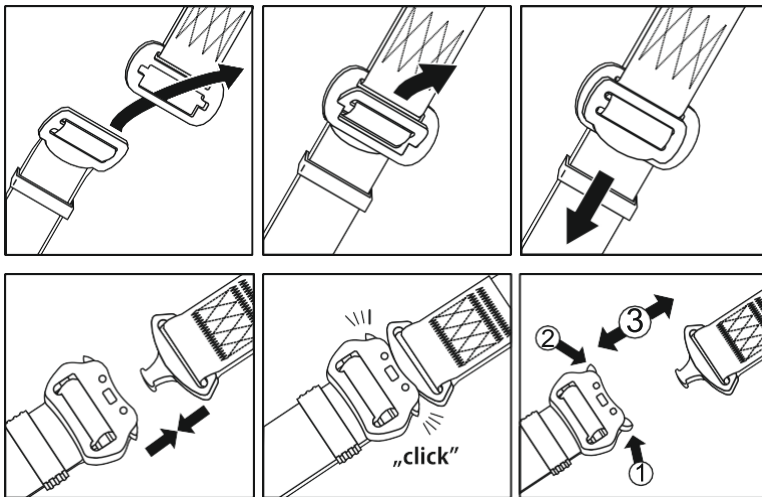


	S	M-XL	XXL	XXXL
W	75 cm - 110 cm	85 cm - 120 cm	90 cm - 140 cm	95 cm - 150 cm

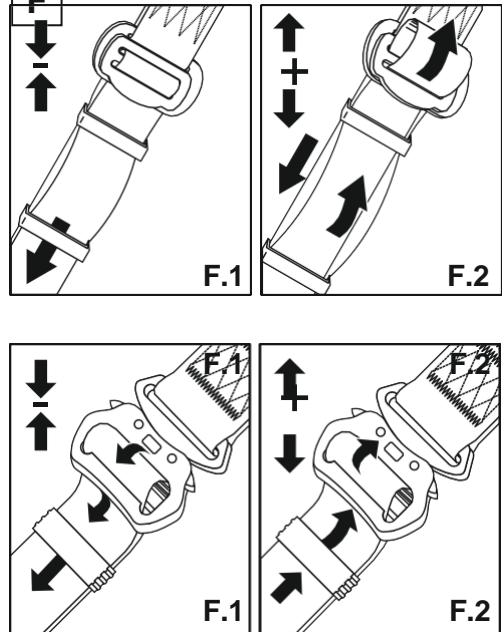
D



E



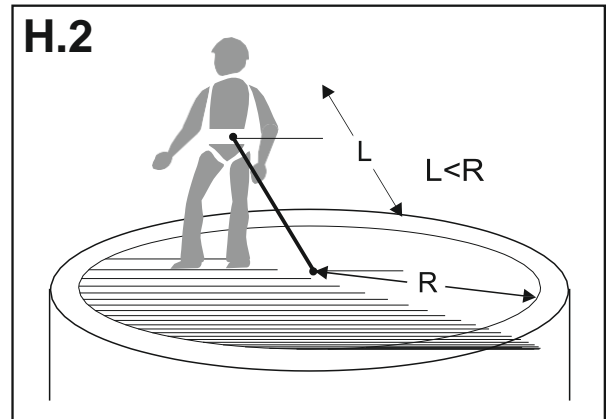
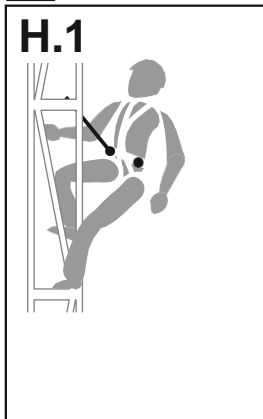
F



G

- (a) **HPB-.....**
- (b) **Ceinture de maintien au travail**
- (c) **Ref..**
- (d) **Taille**
- (j)  **.... cm..... cm**
- (e) **Date de fabrication : MM/YYYY**
- (f) **Numéro de série: XXX XXX**
- (g) **EN 358:2018**
- (h) **CE 0082**
- (i) 
- (k) **HarnaisPro**

H



FR – ATTENTION : Avant toute utilisation du dispositif, il faut lire attentivement et comprendre le mode d'emploi.

A. DESCRIPTION

La ceinture de maintien au travail est un dispositif de maintien de corps destiné à être utilisé dans les systèmes de protection contre les chutes de hauteur tels que décrits dans la norme EN 363. La ceinture a pour objectif de prévenir la chute libre de l'utilisateur en connectant la sangle de maintien au travail à un point d'ancrage ou une structure en l'entourant et en supportant l'utilisateur.

La ceinture de maintien au travail est certifiée conforme à la norme EN 358 et possède une ceinture de maintien au travail qui peut être utilisée avec un équipement de maintien au travail. La ceinture a été approuvée pour un utilisateur pesant 150 kg avec les outils et les équipements.

Matériaux de base :

- sangles – polyester
- boucles de connexion / réglage : acier et aluminium
- anneaux d'amarrage en D : acier et aluminium

B. NOMENCLATURE

1. Ceinture taille de la ceinture de maintien au travail.
2. Anneaux en D latéraux pour le maintien au travail
3. Boucle de réglage / de connexion pour ceinture de maintien au travail.
4. Étiquette d'identité
5. Matelassage ceinture
6. Anneau en D arrière pour la retenue.
7. Nœuds pour outils – à utiliser avec des outils à main d'un poids maximal de 2 kilos.

C. TAILLES

La ceinture de maintien au travail est disponible en quatre tailles :

- petite : S
- universelle : M-XL
- très large : XXL
- extra-large : XXXL

D. COMMENT METTRE LA CEINTURE :

- D.1 Identifiez toutes les boucles et les ceintures.
- D.2 Placez le support de la ceinture à l'arrière et passez les extrémités de la ceinture sur l'avant autour de la taille. Veillez à ne pas tordre la ceinture.
- D.3 Fermez la boucle au niveau de la taille.
- D.4 Ajustez la tension de la ceinture. Les ceintures doivent être suffisamment tendues autour de la taille. L'extrémité libre de la ceinture doit être maintenue dans la protection en plastique.
- D.7 Les anneaux en D doivent être positionnés de manière symétrique sur les deux côtés au niveau de la taille.

E. CONNEXION DES BOUCLES

F. AJUSTEMENT DE LA CEINTURE

- F.1 Serrage
- F.2 Desserrage

G. SIGNIFICATION DU MARQUAGE

- a) Symbole du modèle ;
- b) Type de dispositif ;
- c) Numéro de référence ;
- d) Taille de la ceinture ;
- e) Mois et année de fabrication ;
- f) Numéro de série de la ceinture ;
- g) Numéro / année des normes européennes ;
- h) Marquage CE et numéro de l'organisme notifié contrôlant la fabrication de l'équipement ;
- i) Attention : lire et bien comprendre le mode d'emploi avant toute utilisation ;
- j) Dimensions tour de taille en cm ;
- k) Marquage fabricant de la ceinture.

H. COMMENT ATTACHER LA CEINTURE

H.1. CONNEXION DE SYSTÈMES DE MAINTIEN AU TRAVAIL

La longe de maintien au travail peut être connectée aux anneaux en D latéraux de la ceinture de maintien au travail conformes à la norme EN 358. La longe de maintien au travail peut être ancrée sur un point structurel situé au niveau de la taille ou plus haut. La longe de maintien au travail doit rester tendue pendant son usage. Il est strictement interdit d'utiliser la ceinture de maintien au travail pour la protection contre les chutes de hauteur. La ceinture ne doit pas être utilisée s'il existe un risque prévisible que l'utilisateur se retrouvera suspendu ou qu'il sera exposé à une tension indésirable causée par la ceinture. Pendant l'utilisation d'un système de maintien au travail, l'utilisateur s'appuie sur l'équipement pour le support, il est donc essentiel de prendre en compte l'utilisation d'un deuxième système de sécurité, tel qu'un système antichute. Il est primordial de vérifier régulièrement la fermeture et l'ajustage des éléments pendant l'utilisation.

H.2 CONNEXION D'UN SYSTÈME DE RETENUE

Le système de retenue peut être connecté aux anneaux en D de la ceinture de maintien au travail. La longueur de la sangle de retenue (L) doit être plus courte que la distance entre le point d'ancrage et la zone d'arrêt de chute (R), afin d'éviter que l'utilisateur se retrouve dans une zone où une position où il existe un risque de chute de hauteur. Les

systèmes de retenue n'ont pas pour objectif d'arrêter les chutes de hauteur et ne doivent pas être utilisés dans les situations où l'utilisateur a besoin du support d'un dispositif maintenant son corps (par exemple lorsqu'il s'agit d'éviter qu'il glisse ou qu'il chute).

I. CONTRÔLES PÉRIODIQUES

Au moins une fois tous les 12 mois d'utilisation, à commencer par le premier jour d'utilisation, le dispositif doit être soumis à un contrôle périodique. Le contrôle périodique peut être effectué uniquement par une personne compétente, possédant le savoir nécessaire et formée en matière de contrôles périodiques des équipements de protection individuelle. Les conditions dans lesquelles le dispositif est utilisé peuvent influencer sur la fréquence des contrôles périodiques qui peuvent éventuellement être nécessaires plus souvent qu'une fois tous les 12 mois. Chaque contrôle périodique doit être inscrit dans la carte d'utilisation du dispositif.

J. DURÉE DE VIE MAXIMALE

Le dispositif peut être utilisé pendant 10 ans à compter de la date de sa fabrication.

ATTENTION : La durée d'utilisation maximale dépend de l'intensité et de l'environnement d'utilisation. L'utilisation du dispositif en conditions difficiles, en contact fréquent avec l'eau, des bords tranchants, en températures extrêmes ou en contact avec des substances abrasives, peut nécessiter la mise au rebut même après une seule utilisation.

K. MISE AU REBUT

Le harnais doit être immédiatement mis au rebut et détruit de manière permanente s'il a servi à arrêter une chute, s'il n'a pas réussi le contrôle périodique ou s'il existe le moindre doute quant à sa fiabilité.

L. RÈGLES PRINCIPALES CONCERNANT L'UTILISATION DE L'ÉQUIPEMENT INDIVIDUEL PROTÉGEANT CONTRE LA CHUTE DE HAUTEUR

L'équipement de protection individuelle peut être utilisé uniquement par des personnes formées à son usage.

L'équipement de protection individuelle ne doit pas être utilisé par des personnes dont l'état de santé peut influencer sur la sécurité pendant l'utilisation quotidienne ou en mode de secours.

Il faut préparer un plan de sauvetage qui pourra être implémenté en cas de besoin pendant le travail. Lorsqu'on est en suspension dans l'équipement de protection individuelle (par exemple après l'arrêt d'une chute), il faut faire attention aux symptômes causés par la suspension afin d'éviter les conséquences négatives de la suspension, il faut s'assurer qu'un plan de sauvetage adapté a bien été préparé. Il est conseillé d'utiliser des sangles de soutien.

Il est interdit d'effectuer une quelconque modification au niveau de l'équipement sans l'accord écrit de la part du fabricant.

une quelconque réparation de l'équipement ne pourra être effectuée que par le fabricant ou par son représentant autorisé.

L'équipement de protection individuelle ne peut pas être utilisé de manière non conforme à sa destination.

L'équipement de protection individuelle est un équipement personnel et devrait être utilisé par une seule personne.

avant l'utilisation, assurez-vous que tous les éléments formant le système de protection contre la chute fonctionnent ensemble de manière appropriée. Vérifiez périodiquement les connexions et l'adaptation des éléments de l'équipement afin d'éviter leur relâchement ou déconnexion accidentels.

il est interdit d'utiliser des ensembles d'équipement de protection individuelle, au niveau desquels un quelconque élément trouble le fonctionnement d'un autre.

avant toute utilisation de l'équipement de protection individuelle, il faut l'examiner de manière attentive, afin de s'assurer qu'il est en bon état de marche.

pendant la vérification précédant l'utilisation, il faut bien contrôler tous les éléments de l'équipement, en faisant surtout attention à tout dommage, toute trace d'usure, de corrosion, de frottement, de faille, ainsi qu'à tout dysfonctionnement. Pour les différents dispositifs, il faut faire particulièrement attention aux éléments suivants :

- dans les harnais de sécurité, les baudriers-cuissards et les ceintures de maintien au travail : aux boucles, aux éléments de régulation, aux points d'ancrage (les boucles), les sangles, les coutures, les passants ;

- dans les amortisseurs de sécurité : aux nœuds d'ancrage, la sangle, les coutures, le revêtement, les connecteurs ;

- dans les cordes et les supports d'assurage textiles à corde : à la corde, aux nœuds, aux cosses, aux connecteurs, aux éléments de régulation, aux épissurages ;

- dans les cordes et les supports d'assurage à corde : les câbles, les serre-câbles, les nœuds, les cosses, les connecteurs, les éléments de régulation ;

- dans les antichutes à rappel automatique : la corde ou la sangle, le bon fonctionnement de l'enrouleur et du mécanisme de blocage, le revêtement, l'amortisseur, les connecteurs ;

- dans les antichutes mobiles : le corps-support, le déplacement correct sur le support d'assurage, le fonctionnement du mécanisme de blocage, le rouleau, les vis et les rivets, les connecteurs, l'amortisseur de sécurité ;

- dans les éléments en métal (les connecteurs, les crochets, les ancrages) : le corps-support, les rivetages, le cliquet principal, le fonctionnement du mécanisme de blocage.

au moins une fois par an, tous les 12 mois d'utilisation, l'équipement de protection doit être mis hors d'usage et faire l'objet d'un contrôle périodique approfondi. Le contrôle périodique peut être effectué uniquement par des personnes compétentes, possédant le savoir-faire nécessaire et formées dans ce domaine. Le contrôle peut également être effectué par le fabricant de l'équipement ou par un représentant autorisé du fabricant.

dans certains cas, lorsque l'équipement de protection a une structure complexe, comme c'est le cas, par exemple, pour les antichutes à rappel automatique, les contrôles périodiques peuvent être effectués uniquement par le fabricant de l'équipement ou par une personne autorisée par celui-ci.

Après le contrôle technique périodique, la date du contrôle technique suivant sera déterminée.

les contrôles périodiques réguliers sont une question cruciale en ce qui concerne l'état de l'équipement et la sécurité de l'utilisateur qui dépend du bon fonctionnement et de la résistance de cet équipement.

pendant le contrôle technique périodique, il faut vérifier la lisibilité de tous les marquages de l'équipement de sécurité (les caractéristiques du dispositif donné). Ne pas utiliser l'équipement si son marquage est illisible.

une question de sécurité importante est liée au fait que si l'équipement est vendu vers un pays autre que son pays d'origine, le fournisseur de l'équipement doit joindre à l'équipement un mode d'emploi et d'entretien, des renseignements sur les contrôles périodiques et les réparations de l'équipement rédigés dans la langue en vigueur dans le pays où l'équipement sera utilisé.

l'équipement de protection individuelle doit être immédiatement mis hors d'usage et détruit (ou il faudra appliquer d'autres procédures visées dans le mode d'emploi) s'il a servi à arrêter une chute.

seuls les harnais de sécurité conformes à la norme EN 361 sont autorisés comme dispositif soutenant le corps de l'utilisateur dans les systèmes de protection contre la chute de hauteur.

le système de protection contre les chutes de hauteur peuvent être raccordés uniquement aux points (boucles, nœuds) d'attelage du harnais de sécurité marqués de la lettre A majuscule.

le point (dispositif) d'ancrage de l'équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur doit avoir une structure stable et une position limitant la possibilité de chute et minimisant la longueur de la chute libre. Le point d'ancrage de l'équipement devrait se trouver au-dessus du poste de travail de l'utilisateur. La forme et la construction du point d'ancrage de l'équipement doit pouvoir assurer une connexion fixe de l'équipement et ne pas causer de déconnexion accidentelle. La résistance minimale

